

Séance publique du 17 mai 2005

Délibération n° 2005-2649

commission principale : déplacements et urbanisme

commune (s) : Lyon 5°

objet : **Parc des Hauteurs - Aménagement du chemin de la Visitation - Approbation du projet - Convention de réalisation des équipements communaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 avril 2005, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre du projet global d'aménagement du parc des Hauteurs situé à Lyon 5°, l'aménagement du chemin intéressant le site de la Visitation est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007.

Les travaux envisagés :

- participeront à la mise en valeur des qualités exceptionnelles de la colline de Fourvière,
- permettront la restauration, sur 315 mètres de longueur, d'un cheminement à vocation piétonne ainsi qu'une grande pelouse,
- relieront la rue Roger Radisson à la partie haute du parc archéologique et ainsi achèveront la première promenade en boucle du parc sur une longueur d'environ 2 000 mètres.

Les études détaillées menées par le paysagiste Pascal Cribier, comprenant, par ailleurs, la création d'un accès pour les véhicules direct, depuis la rue Roger Radisson, aux locaux de la direction des espaces verts de la ville de Lyon, ont permis de préciser l'évaluation du budget de l'opération qui s'élève aujourd'hui à environ 753 000 € TTC.

Compte tenu des enjeux de cette opération, la ville de Lyon, conformément aux dispositions de l'article 5215-27 du code général des collectivités locales, demande à la Communauté urbaine de réaliser l'ensemble des équipements qui, dans le cadre de cette opération, relèvent normalement de ses attributions (éclairage public, espaces verts, etc.).

En contrepartie, la ville de Lyon verserait une participation financière estimée à 188 250 € TTC dont les modalités de versement seraient précisées dans une convention à passer à cet effet.

La participation au coût de cet équipement, en charge nette pour la Communauté urbaine, s'élèverait ainsi à 564 750 € TTC.

Il est proposé d'approuver le projet d'aménagement du chemin de la Visitation.

Cette opération a déjà fait l'objet d'une individualisation partielle d'autorisation de programme à hauteur de 80 000 € TTC pour les études, par la délibération du Conseil n° 2004-1637 en date du 26 janvier 2004.

Aujourd'hui, il est donc nécessaire d'individualiser une autorisation de programme complémentaire de 673 000 € en dépenses pour :

- les frais liés à l'exercice de la maîtrise d'ouvrage,
- les travaux proposés.

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation des travaux pourrait être le suivant :

- octobre 2005 : début des travaux,
- mai 2006 : achèvement des travaux.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 14 mars 2005 et du Bureau restreint le 4 avril 2005 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet d'aménagement du chemin de la Visitation dans le cadre de la création du parc des Hauteurs à Lyon 5°, pour un coût total prévisionnel de 753 000 € TTC, avec le plan de financement suivant :

- communauté urbaine de Lyon 564 750 €
- ville de Lyon 188 250 €.

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention à passer avec la ville de Lyon ainsi que tous documents administratifs, notamment, la déclaration de travaux, nécessaires à la réalisation de l'aménagement.

3° - L'autorisation de programme individualisée le 26 janvier 2004 pour l'opération n° 903 - Lyon 5° : parc des Hauteurs (chemin de la Visitation) - est complétée pour un montant de 673 000 € en dépenses et de 188 250 € en recettes, selon l'échéancier prévisionnel de crédits suivant :

- pour les dépenses :

- . 20 000 € en 2005
- . 653 000 € en 2006

- pour les recettes :

- . 94 125 € en 2005
- . 94 125 € en 2006.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,